



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°277

SEPTEMBRE 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

Présents : 17 Absents excusés : 2

Aurélia Millin De Grandmaison donne pouvoir à Isabelle Sirlin. Lauriane Douillard donne pouvoir à Patrick Géraud.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

Bruno Crespel est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 août 2020

B. DELIBERATIONS

1. Convention Vigifoncier Veille et observatoire SAFER
2. Choix du maître d'oeuvre pour l'extension du réseau d'assainissement route de Sainte-Anne
3. Demande de subvention pour l'extension du réseau d'assainissement route de Sainte-Anne
4. Acquisition de matériel informatique
5. Demande de subvention exceptionnelle association « Le Local »

C. QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS

1. SAGE estuaire de la Loire
2. Modalités de convocation au conseil municipal
3. Devis défribrillateurs
4. Désignation de 3 élus pour le bureau de l'OMSCL
5. Désignation d'un représentant à l'association Escales Fluviales

Mme Muriel Malnoë demande que soit ajouté un sixième point : la numérotation des maisons dans les hameaux.

Mme Patricia Canaux : information sur le recensement.

A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 août 2020

Erratum point 13 : Mme Isabelle Sirlin demande une modification de la délibération du conseil municipal du 26 août 2020. En effet, la délégation faite au maire pour la signature sans délibération des frais engagés sur la commune est de 5000 € et non de 4000€.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme Claire Gérard souhaite éclaircir la question du planning de réalisation du Saint-Dolay info afin d'être sûre que la tribune de leur groupe soit prise en compte dans le prochain compte-rendu. Il est convenu que cette tribune doit être transmise avant le vendredi 14h.

B. DELIBERATIONS

1. Convention Vigifoncier Veille et observatoire SAFER

M. le Maire présente la convention de veille foncière avec la SAFER. Cette convention permet à la Commune de Saint-Dolay d'être informée des mutations foncières agricoles en temps réel et d'avoir accès à des indicateurs sur

l'évolution du marché agricole communal et de prendre en compte la consommation des terres agricoles dans leur politique foncière.

Le coût annuel de ce service est de 1000 € HT.

L'accès au site de la SAFER se fera à l'aide d'un code donné à M. le Maire et M. Nicolas Guriec.

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer la convention Vigifoncier.

2. Choix du maître d'oeuvre pour l'extension du réseau d'assainissement route de Sainte-Anne

M. le Maire informe les élus du projet d'extension du réseau d'assainissement route de Sainte Anne. Les crédits ont été inscrits au Budget Primitif Assainissement 2020.

M. le Maire fait part de la proposition du maître d'œuvre IRH pour un montant de 8 620 € HT.

Le début des travaux est prévu pour début 2021. Le réseau d'assainissement collectif desservira une dizaine de maisons environ. Les propriétaires des habitations déjà construites ont 10 ans pour s'y raccorder.

Après délibération et vote à l'unanimité le conseil municipal décide de retenir la proposition d'IRH et de lancer l'appel d'offres.

3. Demande de subvention pour l'extension du réseau d'assainissement route de Sainte-Anne

M. le Maire propose de solliciter la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour ces travaux, le dossier étant à déposer rapidement (date butoir initiale le 30 septembre avec délai accordé).

Le montant de la subvention, si elle est accordée, couvrirait 30% des dépenses.

Le plan de financement **PREVISIONNEL** est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	48 750 € HT	Etat DSIL (30%)	20 456 €
Imprévus 5%	2 438 € HT	Autofinancement	47 732 €
Maitrise d'œuvre	9 000 € HT		
Essais sur canalisation	2 000 € HT		
Géotechnique	5 000 € HT		
Topographie	1 000 € HT		
TOTAL	68 188 € HT		68 188 €

Après délibération et vote à l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention après de la Préfecture dans le cadre de l'enveloppe exceptionnelle de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et autorise M.le Maire à solliciter tout organisme susceptible d'accorder une aide financière.

4. Acquisition de matériel informatique

M. le Maire informe les conseillers municipaux que le serveur de la mairie doit être changé parce qu'il arrive à saturation, ainsi que le renouvellement du parc informatique.

Le devis présenté propose :

- le changement du serveur qui permettra de relier tous les sites distants de la commune - mairie, centre de loisirs, services techniques et médiathèque - via la mise en place d'une solution VPN (réseau privé virtuel) ;
- la mise en place d'une messagerie exchange online qui permettra notamment la mise en place d'agendas partagés ;
- la mise en place d'une sauvegarde ;
- le renouvellement de 5 postes informatiques (2 pour les adjoints, 2 au centre de loisirs, 1 au service technique) et trois écrans complémentaires pour le service administratif.

Ce nouveau système facilitera également le télétravail.

M. Stéphane Pellion demande si la question d'un réseau extranet a été envisagée pour que les élus puissent aussi partager et consulter des documents sur un serveur sécurisé. M. Guriec répond que le système d'extranet mis en place par la communauté de communes ne permet que de consulter des fichiers mais pas de les déposer et évoque la question du coût par rapport à l'utilisation.

Le devis de l'entreprise 2SIA a été retenu pour un montant de 15 944.84 HT €.

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire a signer le devis.

5. Demande de subvention exceptionnelle association « Le Local »

L'épicerie associative LE LOCAL a fait une demande de subvention exceptionnelle par courrier, d'un montant de 1500 € pour un renouvellement de vitrine frigorifique.

L'épicerie LE LOCAL est une association habilitée à recevoir des dons et classifiée dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. L'association a pour objectifs :

- de créer un service de proximité et proposer des produits locaux et/ou biologiques et/ou de première nécessité
- de proposer du vrac et limiter les emballages
- de soutenir l'agriculture biologique et locale
- de dynamiser le bourg

Mme Isabelle Sirlin fait la lecture du bilan des quinze premiers jours transmis par les bénévoles de l'épicerie associative.

M. le Maire, avec l'accord des adjoints, propose que soit attribuée une subvention d'un montant de 500 € mais que le débat reste ouvert.

Mme Emmanuelle Gonçalves exprime sa désapprobation sur le fait d'accorder une subvention à une association faisant du commerce et aimerait que la commune aide davantage les commerçants et artisans, en particulier ceux qui sont actuellement en difficulté ainsi que ceux qui s'installent.

Mme Christine Chazelle questionne M. le Maire sur les modes d'attribution et montants des subventions qui se pratiquent sur la commune. M. le Maire rappelle que seules les associations, et non les entreprises, peuvent recevoir directement des subventions municipales, selon deux modalités :

- les associations faisant partie de l'OMSCL, subvention accordée au nombre d'adhérents
- les autres associations qui en font la demande chaque année, montant compris entre 70 et 100 €

Mme Claire Gérard trouve que le montant proposé est bien inférieur à celui demandé et souhaiterait que la commune fasse un geste de soutien plus important.

Après délibération et vote, par 16 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal autorise M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Le Local ».

C. QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

1. SAGE Estuaire de la Loire

Un courrier reçu le 1^{er} septembre concernant la consultation administrative sur le projet du SAGE Estuaire de la Loire révisé, pour en prendre connaissance, ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du 28 octobre.

2. Modalités de convocation aux séances du conseil municipal : par e-mail sauf avis contraire d'élus.

M. Yannick ROUSSE demande à recevoir une convocation par courrier.

3. Devis défibrillateurs

M. Jean-Pierre Hamon fait le point sur la présence et la mise aux normes des défibrillateurs en fonction des catégories (selon zone ERP - Etablissements Recevant du Public).

Zonage défibrillateurs

1^{er} pour le secteur Mairie – Salle polyvalente – Eglise

2^{ème} Salle des sports

3^{ème} Résidence des tulipes (défibrillateur actuel de la salle de sports)

Mme Muriel Malnoë s'étonne des recommandations faites par l'entreprise car, à sa connaissance, le défibrillateur de la résidence des tulipes était tout à fait adapté. M. Hamon dit que la puissance de l'appareil doit être adaptée au public auquel il est destiné.

Un devis a été réalisé pour l'achat de 2 défibrillateurs DAE et un boîtier interne pour défibrillateur existant.

La société retenue assurera aussi la maintenance des appareils et la formation à l'attention des utilisateurs (agents municipaux, élus, responsables associatifs).

4. Désignation de 3 élus pour l'OMSCL (Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs)

M. le Maire propose les trois élus suivants : Jean-Pierre HAMON, Isabelle SIRLILN, Nicolas GURIEC.

5. Désignation d'un représentant à l'association Escales Fluviales

En l'absence de volontaires, M. Patrick GERAUD se propose comme représentant.

6. Numérotation des maisons dans les hameaux

Mme Muriel Malnoë demande s'il est possible de continuer à réaliser une numérotation dans les hameaux pour éviter les errances des livreurs, postiers, etc.

Un devis sera demandé à la Poste pour finaliser la numérotation.

Quand la numérotation sera réalisée, les habitants devront penser à faire leur changement d'adresse rapidement auprès des institutions.

7. Recensement

Madame Patricia Canaux, référente municipale, informe les conseillers que le recensement organisé par l'Insee aura lieu en début d'année 2021.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 28 OCTOBRE 2020 à 20H

SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE

afin de respecter les consignes sanitaires de distanciation sociale

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

antenne relais à Burin

La mairie met à disposition le dossier du projet d'installation d'une antenne relais pour le hameau de Burin.

Ce dossier est consultable aux heures d'ouverture de la mairie et sera accompagné d'un cahier de doléances afin que chacun puisse y laisser ses remarques ou ses questions.

Si vous souhaitez échanger directement avec un représentant de l'opérateur FREE, maître d'œuvre du projet, vous pouvez vous présenter à la permanence qu'il met en place :

**PERMANENCE à la mairie de Saint-Dolay
le mardi 20 octobre 2020 entre 15h30 et 18h**

Collectif « Saint-Dolay Citoyens ! »

Écologie – Citoyenneté – Solidarité

- **École publique Arc-en-ciel** : Bravo pour ce travail collectif ! Notre mouvement a soutenu activement l'ouverture d'une sixième classe pour cette rentrée scolaire 2020. Donnons une éducation de qualité à tous les enfants, sans distinction.

- **Bâtiments communaux** : Le manque de planification à long terme et les choix de matériaux employés dans les travaux de rénovation à venir ne vont pas dans le sens d'une réduction de notre empreinte écologique. Nous proposerons des alternatives et solutions de réhabilitation plus cohérente avec les défis écologiques qui nous attendent, pour un budget équivalent.

- **Antenne mobile Free à l'étang de Kernevry** : Nous avons alerté sur le manque de concertation citoyenne avec les Burinois sur le lieu d'implantation. Parce que le site retenu est dans un espace naturel protégé cher aux Dolaysiens, nous demandons à Free des mesures compensatoires (plantations de haies) ainsi qu'une demande d'autorisation municipale en cas de modification des fréquences (passage futur à la 5G).

- **Épicerie associative « Le Local »** : Félicitations à tous les bénévoles et adhérents qui font vivre ce nouveau lieu ! Malgré une majorité frileuse à porter financièrement ce projet, « Saint-Dolay Citoyens ! » a soutenu et défendra ces initiatives qui permettent un accès pour tous à une alimentation nouvelle, redynamisent le centre-bourg et créent du lien entre les habitants.

PERMANENCES ANTIGRIPPALES 2020 - CABINET DES INFIRMIERES

Les vaccinations auront lieu comme les années précédentes au sein du cabinet des infirmières :

Les 3 – 6 – 10 – 12 – 13 – 17 – 19 – 20 – 24 et 27 novembre 2020

SANS RENDEZ-VOUS de 9h à 12h (vaccins uniquement)

La permanence habituelle pour les prises de sang continuera de s'effectuer sur cette période du lundi au samedi de 8 h à 9 h sur rendez-vous.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

RECHERCHE CHAMBRE OU STUDIO POUR STAGIAIRES

Isabelle Sirlin, adjointe à l'emploi formation, informe que régulièrement de jeunes stagiaires recherchent une chambre chez l'habitant afin de pouvoir faire leur stage dans une entreprise de la commune.

Ces stages se font sur quelques semaines, les futurs stagiaires sont présentés par les parents.

Si vous avez une chambre de libre ou un studio, si vous pouvez nous aider à loger ces jeunes stagiaires, veuillez vous faire connaître en Mairie en téléphonant au 02.99.90.20.69

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Sirlin en Mairie.

Le Rond Mitao reprend ses activités - sous réserve de nouvelles dispositions gouvernementales - **le mercredi 4 novembre** à la salle polyvalente.

Si vous souhaitez apprendre les danses traditionnelles bretonnes, vous détendre, partager des moments conviviaux, rendez-vous à la salle polyvalente à **19h**, débutants comme initiés.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre au 02 99 90 24 04 ou 02 99 90 21 01

Association « SAINT-DOLAY Histoire et Patrimoine »

Lors de la réunion publique du jeudi 24 Septembre 2020, 20 personnes étaient présentes et je les en remercie. Les statuts de l'Association « SAINT-DOLAY Histoire et Patrimoine » furent arrêtés à l'unanimité par les participants.

Afin de valider la création officielle de cette association à but non lucratif régie par la loi 1901, nous vous invitons à **l'Assemblée Générale constitutive le mardi 20 octobre 2020 à 20h, salle polyvalente**

Venez nombreux à cette première Assemblée Générale constitutive (masque obligatoire).

Joël Bourrigaud

La troupe de Théâtre de Saint-Dolay a le regret de vous annoncer l'annulation de ses représentations prévues en octobre 2020.

La crise sanitaire actuelle ne nous met malheureusement pas dans de bonnes conditions pour vous recevoir prochainement. C'est pourquoi nous invitons les personnes ayant déjà réservé à se manifester ou à se déplacer le samedi 17 octobre devant le hall de la salle POLYVALENTE pour se faire rembourser.

Nous vous communiquerons dès que possible les dates de représentation pour l'année 2021.

La troupe rappelle que l'association l'Aparté Dolaysien est une troupe adultes amateurs et que les répétitions ont lieu les lundis et mardis de 20h45 à 23h dans la salle POLYVALENTE.

Si vous désirez nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter Mme Vanessa Regent 06 99 36 87 88

Comme tous les ans, malgré les circonstances actuelles, nous allons organiser le **téléthon à Saint-Dolay**, le week-end du 5 décembre 2020. Nous avons besoin de vous pour soutenir ou mettre en place les activités.

Une réunion aura lieu le **vendredi 23 octobre à 19h, à la salle polyvalente.**

N'hésitez pas à venir, avec votre masque, pour organiser cet événement.

Pour plus d'informations, contactez Valérie Bompoil au 06 77 03 29 98 ou Xavier Daniel au 06 81 72 41 97

Agenda de la Médiathèque

Du 3 au 22 octobre

Exposition images et sons, DESTINATION COLOMBIE

La médiathèque a le plaisir de vous inviter à découvrir l'exposition ; Destination Colombie ! présentée par la compagnie Tam A Tam. Loin du reportage touristique, cette œuvre poétique sollicite l'imaginaire et invite au voyage intérieur.... Destination Colombie ! À découvrir aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque.

Samedi 17 octobre à 10h30

Présentation de la saison 2020/2021 du Forum

La Directrice de la culture et de la vie associative de Nivillac, Monique Travers, présente la saison culturelle du Forum. L'occasion de découvrir toute la programmation mais aussi de gagner quelques places de spectacles offertes aux participants ! Salle du 1^{er} étage, bâtiment de la médiathèque.

Samedi 14 novembre à 17h

Cinéma. MISS MERMAID

Dans la cadre du *Mois du film Documentaire*, nous vous invitons à venir découvrir le film *Miss Mermaid*, réalisé par Pauline Brunner et Marion Verlé. Durée 54 mn. Tous publics dès 9 ans.

À Fécamp, Alexia, jeune femme de chambre, coquette et solitaire, tente d'échapper à son quotidien. Les jambes rassemblées dans une grande queue de sirène recouverte d'écailles, elle plonge dans la mer et s'évade. Un jour, elle décide de s'inscrire au concours de Miss Mermaid France, à Vannes.

La séance sera suivie d'une rencontre avec la monteuse du film, Mélanie Brun.

En raison du nombre de places limité, nous vous encourageons vivement à réserver.

Salle du 1^{er} étage, bâtiment de la médiathèque.

Toutes les animations sont gratuites

Port du masque obligatoire pour les enfants de + de 11 ans

Attention ! la médiathèque sera fermée mercredi 11 novembre

Retrouvez-nous sur notre page Facebook@[MediathequedeSaintDolay](#) ainsi que sur le site web www.saintdolay.fr

Horaires d'ouverture de la médiathèque

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

Téléphone : 02 99 90 29 29 / Email : mediatheque@saintdolay.fr
